

Compte rendu de la réunion du 28/01/2021 du Conseil Consultatif du Quartier Centre-Ville (CCQCV)

Présents: D. Calinaud (EPAC), F. Sureau (habitant), représentants de la mairie : S. Nguyen, V. Péris, D. Ménard, D. Dufrasnes

Points abordés :

Tour de Table

Charte CCQCV

Pollution rue Chesneau

Pollution mare du Prieuré

Actions du SIAHVY

Accès parking du Stade

Traversée face à la poste

Plateaux Surélevés rue de la République

Inversion sens entrée/sortie parking P5

Prochaine Réunion

- Tour de table de présentation des différents participants
 - o D. Calinaud : représentant de l'EPAC ;
 - o F. Sureau : habitant du centre-ville depuis bientôt 7 ans (résidence du Prieuré), ici pour discuter autour du centre-ville riche en projets, défendre la concertation avec tous les habitants du quartier en amont de ces projets, et défendre aussi le centre-ville comme lieu de vie et en particulier les questions de paysage et d'environnement dans ces projets
 - o S. Nguyen : habitante du centre-ville, conseillère déléguée au contrôle de gestion, référente centre-ville,
 - o V. Péris : conseillère déléguée au cadre de vie et aux espaces naturels,
 - o D. Ménard : adjoint délégué Espace Public & Bâtiments
 - o D. Dufrasnes : conseiller délégué aux liaisons douces et aux conseils consultatifs de quartier

- Présentation par Dominique Dufrasnes du modèle de Charte, à adapter quartier par quartier. Les membres du conseil consultatif doivent discuter ensemble de ces règles de fonctionnement et s'approprier cette charte. L'esprit général est que le conseil de quartier doit être acteur, doit bien fonctionner de lui-même, et ne pas être considéré comme dépendant/émanant uniquement de la mairie. C'est pour cela qu'un budget annuel de 5000 euros est affecté par la mairie au conseil pour la réalisation de projets que le conseil juge prioritaires pour le quartier. Des projets plus coûteux pourront être remontés et discutés au niveau de la mairie. Les projets seront communiqués dans le journal de la ville, et les comptes rendus publiés sur le site de la ville. Le conseil doit être vecteur de communication de bas en haut et de haut en bas. D. Dufrasnes souhaite communiquer sur les CCQ dans le journal de la ville (double page).
 - o Question (D. Calinaud): Pourquoi une charte, alors que les Conseils de Quartier ont fonctionné jusqu'à présent sans, et plutôt bien pour le CCQCV dernièrement ?

Réponse (D. Dufrasnes): l'existence d'un budget alloué à la réalisation de projets jugés important pour le quartier implique une certaine organisation, et il est aussi important d'être clair sur le rôle du CCQCV

- *Remarque (F. Sureau) : actuellement le document me semble déséquilibré. Il serait bon que le conseil consultatif soit consulté pour tout projet concernant le quartier. Par exemple, précédemment le conseil a émis le souhait d'être consulté et participer à la discussion sur le projet Cœur de Ville, mais cela n'a pas été le cas.*

Remarque (D. Calinaud, S. Nguyen) : en effet, aussi en raison du fait qu'il n'y a plus eu de CCQ après Novembre 2019.

Réponse (D. Dufrasnes) : des modifications peuvent être apportées à ce modèle de charte.

Des échanges par mail seront effectués entre les membres pour apporter ces modifications à la charte du CCQCV.

- *Remarque (F. Sureau) : il serait bon de privilégier une certaine diversité notamment en termes d'âge dans le conseil(voir aussi des personnes jeunes représentées. Peut-être privilégier un mode de communication par réseaux sociaux de la mairie ?*

Réponse (D. Dufrasnes, D. Ménard) : Il est possible d'utiliser les outils existants de la mairie (Facebook, Twitter), même s'il est difficile de savoir si cela sera efficace. Le recrutement est sur la base du volontariat, il n'y a pas de critères spécifiques de sélection même s'il serait bon en effet que le conseil soit représentatif de la population.

- **D. Dufrasnes va consulter le conseil local jeune pour voir s'il y aurait des personnes intéressées**

- *Remarque (D. Calinaud, V. Pérés) : il faudrait peut-être aussi avoir au conseil un représentant des commerçants/professions libérales qui sont partie prenante du centre-ville et peuvent avoir des problèmes spécifiques (exemple : accessibilité).*

Remarque (S. Nguyen) : A. Bosdarros reprend les réunions avec l'association des commerçants, qui sont donc déjà sollicités. Je peux quand même prendre contact dans le quartier pour voir s'il y a un volontaire.

Remarque (D. Dufrasnes, D. Ménard, D. Calinaud, V. Pérés) : il y a des recouvrements inévitables entre les différentes commissions/conseils, mais il faut éviter de trop dupliquer, les élus présents sont aussi là pour la communication transversale. Peut-être créer des passerelles (une réunion commune annuelle ?)

- **S. Nguyen s'engage à planifier et organiser les prochaines réunions, en privilégiant le présentiel si c'est possible**

- Discussion des projets/des réalisations en cours dans le centre-ville

Autour de l'eau

○ **Question (D. Calinaud) : Que se passe-t-il rue Chesneau ?**

Réponse (D. Ménard): Actuellement, en cas de très forte pluie (exemple 9 mai), les eaux chargées se déversent dans la rue et rentrent dans les avaloirs des eaux pluviales (EP). Les riverains sont en particulier fortement impactés. La situation est complexe, il s'agit du point bas de Saint-Rémy, il y a présence de multiples réseaux dont celui intercommunal des eaux usées (avec pompes de relevage). Le sujet a été abordé ce jour même avec le SIAHVY. L'origine est inconnue, le SIAHVY va donc lancer des études, et voudrait que Suez augmente la capacité des pompes. La mairie souhaite organiser une réunion d'information aux riverains avec la présence du SIAHVY.

Question (F. Sureau) : est-ce que ces eaux chargées finissent dans l'Yvette, puisqu'elles passent dans les EP ?

Réponse (V. Peris, D. Mesnard) : c'est en effet probablement le cas.

○ **Question (S. Nguyen) : Que se passe-t'il concernant la pollution/les mauvaises odeurs récurrentes dans la mare du parc du prieuré?**

Réponse (D. Ménard) : la mairie a communiqué en effet sur ce sujet. Le SIAHVY parle d'une ancienne pollution causée par la résidence du Prieuré, qui a provoqué un dépôt dans la mare la plus basse. Lorsque le niveau de cette mare est bas, ce dépôt conduirait à ses odeurs. A l'heure actuelle, la mare ne sent d'ailleurs pas.

Remarque (F. Sureau) : je suis au Conseil Syndical du Prieuré. De multiples tests ont été effectués par Suez à l'époque dans la résidence du Prieuré, sans démontrer la responsabilité de la résidence dans cette pollution. La mare avec le jet d'eau, celle où se déversent des eaux pluviales de la résidence (et des parkings alentours) ne sent pas mauvais, et de ce que j'ai compris les prélèvements montrent qu'il n'y a pas eu de pollution de cette mare, mais bien de celle plus basse de l'autre côté du pont. Par ailleurs la mare concernée ne sent pas mauvais en été (quand le niveau de l'eau est le plus bas), mais plutôt en automne. Sans être expert, la cause ne me semble pas identifiée.

Remarque (D. Ménard) : Il faut distinguer le dépôt blanchâtre constaté/et les odeurs récurrentes, qui n'arrivent pas nécessairement en même temps.

Question (S. Nguyen) : il est important de trouver la cause/solutionner ce problème récurrent. Ne faut-il pas demander au SIAHVY l'autorisation de curer cette partie de la mare ?

Réponse (D. Ménard) : quand l'eau est en cause c'est un sujet complexe, il a fallu par exemple un dossier conséquent pour recevoir l'autorisation de la police de l'eau pour vider le lac de Beauséjour.

Question (V. Péris) : N'est-ce pas plus simple dans ce cas, parce qu'il n'y a pas de cours d'eau se déversant dans cette mare ?

Réponse (D. Ménard) : cela reste complexe car ces mares sont alimentées par la nappe.

M. Ménard se renseigne auprès du SIAHVY concernant la marche à suivre, notamment si le curage de cette mare est possible.

- **Remarque (D. Calinaud) : il serait bon de communiquer sur les actions du SIAHVY au centre ville pour réduire le risque inondation qui est une préoccupation majeure des habitants du centre-ville, à l'image de la réunion faite il y a quelques années.**

Réponse (D. Ménard): la mairie est motrice de ces actions avec le SIAHVY, d'autant plus que le maire est vice-président du bureau syndical. En effet de nombreuses actions ont été menées, diagnostic de la digue du lac de Beauséjour, renaturation de l'Yvette en aval du centre ville, étude en cours côté plaine de Coubertin (discussion avec habitants du moulin des Clayes - droit d'eau du moulin-, avec le propriétaire des terrains et l'exploitant agricole), collecte des eaux de ruissellement du plateau d'Aigrefoin (145 rue de Paris)... A l'heure actuelle, une réunion est difficilement planifiable car le maire est très occupé par les aspects sanitaires et organisationnels liés au choix de la ville d'héberger un centre de vaccination.

Question (F. Sureau): Pourquoi n'y a-t'il pas de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) dans la vallée de Chevreuse, malgré ces inondations des dernières années qui impactent les centre-ville ? Si c'est du ressort de la préfecture, la mairie ne peut-elle pas pousser pour l'adoption d'un tel plan ?

Réponse (D. Ménard) : le maire est le mieux à même de répondre à cette question ; il existe cependant un PAPI. Et la commune prend des dispositions pour tenir compte du risque inondation dans les projets d'urbanismes en imposant pour les rez-de-chaussée des bâtiments une altitude minimale de 60 cm au-dessus du niveau des plus hautes eaux connues(c'est en particulier le cas dans le chantier en cours du centre de loisirs).

Le SIAHVY s'était engagé à communiquer un bilan des actions engagées dans la commune début 2021. A relancer.

Autour de la voirie, parkings

- **Question (D. Calinaud) : qu'a-t'il été fait concernant les accès aux parkings, près du stade notamment ?**

Réponse (D. Ménard) : Une place a été supprimée à droite en arrivant sur le parking pour permettre aux voitures de se croiser plus aisément. Il sera peut-être possible de considérer un élargissement supplémentaire quand le projet mené par l'EPFY sera plus avancé et que le centre de loisirs sera en service.

Remarque (V. Péris) : Seule la matérialisation au sol de cette place a été effacée, il est donc malgré tout possible que des personnes par habitude se garent toujours à cet endroit et continuent de rendre difficile ce passage.

- **Question (D. Calinaud): qu'en est-il du passage piétons face à la poste pour permettre un accès direct du parking ?**

Réponse (D. Ménard) : Il s'agit d'une route départementale et le département doit donner son aval. Cependant la matérialisation de ce passage piétons devrait se faire prochainement.

- **Question (F. Sureau) : la vitesse des conducteurs posera problème, qu'en est-il de plateaux surélevés devant la boulangerie et l'école Jean-Jaurès, évoqués depuis longtemps au CCQV ?**

Réponse (D. Ménard) : Concernant la vitesse, c'est du ressort du département et celui-ci n'envisage pas ces plateaux comme aménagement, même si c'est possible et efficace pour réguler la vitesse (plus d'ailleurs qu'une zone 30 qui ne sera pas suffisamment respectée).

Pour la boulangerie, l'entrée/sortie côté rue de la République est actuellement très dangereuse. Il existe une porte sur le côté qui s'ouvre dans le prolongement du trottoir, mais elle est bloquée par des compteurs. Cette situation qui peut sembler simple à résoudre implique de nombreux interlocuteurs (GRDF, Enedis, Toit et Joie, la commune). Le bailleur social a proposé la rétrocession à la commune de l'ensemble du trottoir pour permettre de déplacer les compteurs en limite de copropriété. Le problème sera réglé probablement courant 2021.

Pour les abords de l'école Jean-Jaurès, la mairie de son côté essaie d'aménager les trottoirs dans son projet cœur de ville pour améliorer la sécurité aux piétons, avec le projet notamment de passerelle au niveau de l'Yvette et de rachats des deux commerces non utilisés après le pont pour pouvoir élargir le trottoir et sécuriser cette traversée de l'Yvette.

Remarque (F. Sureau) : il serait malgré tout dommage que les cheminements doux qui vont être créés au centre-ville soient contrariés par une traversée peu sécurisée de la départementale.

- **Question (S. Nguyen) : Qu'en est-il de la réflexion qui avait été menée sur l'inversion du sens d'entrée/sortie pour le parking à durée limitée de la gare (parking P5) ?**

Réponse (D. Ménard) : Cela n'a pas avancé, mais une inversion ne devrait pas poser de problème.

Remarque (S. Nguyen) : Ce qui posait problème était la présence d'un trottoir plus haut qu'il faudrait découper.

Remarque (D. Calinaud, D. Ménard) : l'inversion du sens poserait vraisemblablement problème pour les voitures venant de l'espace Jean Racine.

Remarque (D. Ménard) : par ailleurs, concernant le parking devant la gare, il est interdit, mais souvent utilisé. La police municipale ne peut pas agir, c'est du ressort de la gendarmerie.

S. Nguyen précisera le contexte/impact de ces travaux envisagés sur le parking P5.

Prochaine Réunion : 10 Mars à 20h30, relance 15 jours avant

Pour augmenter le recrutement des habitants d'ici là, il serait bon de préparer un document à mettre dans les boîtes aux lettres au centre-ville.

Prévoir pour la prochaine réunion d'établir une liste de projets du centre-ville, repartir si nécessaire de la liste précédemment établie en sélectionnant/hiérarchisant.